

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIVAJEU
N° 2025-12-05

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le 16/12/2025

ID : 026-212601157-20251215-DEL20251205-DE



Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à vingt heures,
En exercice : 14 le conseil municipal de la commune de DIVAJEU, dûment
Présents : 12 convoqué le 8 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la
Votants : 13 mairie, sous la présidence de René ESTEOULLE, Maire.

Pour : 13
Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Pierre-Alexandre ACHARD, Jean-Marc BAILLET,
Guylaine BASTET, Alain DORIER, Jérôme EYMERY,
Jean-Jacques GINOUX, Christian GRESSE, Jean-Pierre MARTY,
Jérôme MYSK, Adrian PERMINGEAT, Jean-François TISSEAU.
Absents excusés : Patricia MULLER, Géraldine PERETTI
(procuration donnée à Jérôme MYSK),
Secrétaire : TISSEAU Jean-François

Objet : Décision Modificative N° 3- Budget M 49- Investissement eau-assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements sur les crédits votés sur l'exercice 2025 (budget primitif).

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'ajuster les prévisions budgétaires afin d'assurer le financement des travaux d'assainissement en cours.

Il convient donc d'inscrire l'emprunt à court terme de 100 000 euros et les dépenses d'investissement correspondantes, afin d'équilibrer le budget conformément aux règles du M 49.

Il précise qu'il convient de prendre une décision budgétaire ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) : Installation, matériel et outillage	100 000,00	1641 (16) : Emprunts en €	100 000,00
	100 000,00		100 000,00
Total Dépenses	100 000,00	Total Recettes	100 000,00

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et statué décide :

- D'APPROUVER la décision budgétaire modificative N° 3 du budget eau-assainissement pour l'exercice 2025, afin d'ajuster les crédits conformément au tableau présenté ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative N° 3.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus par tous les conseillers présents.

Pour copie conforme, le 16 décembre 2025,
Le Maire,
René ESTEOULLE,